



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Les propositions doivent être transmises à l'aide du service Connexion postel fourni par la Société canadienne des postes

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Major Projects - Pacific / Projets majeurs - Pacifique
1230 Government Street, Suite 401
1230, rue Government, bureau 401 -
Victoria
British C
V8W 3X4

Title - Sujet Services de soutien à la réglementation Projet d'assainissement de la mine Faro	
Solicitation No. - N° de l'invitation EZ897-221594/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client EZ897-221594	Date 2022-03-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$FAR-002-8351	
File No. - N° de dossier FAR-1-44126 (002)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Pacific Daylight Saving Time PDT on - le 2022-04-11 Heure Avancée du Pacifique HAP	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Taron, Rebecca	Buyer Id - Id de l'acheteur far002
Telephone No. - N° de téléphone (250) 857-2810 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP)

SERVICES DE SOUTIEN RÉGLEMENTAIRES

Projet d'assainissement de la mine Faro (PAMF)
Complexe de la mine Faro, Territoire du Yukon

La modification numéro 003 a pour objet de :

- A. fournir des réponses aux questions reçues (Q21);
 - B. modifier l'annexe G – Évaluation technique
 - 1. Modifier la section 1.3.3 – R3 – Disciplines – Capacité additionnelle de ressources.
-

A. RÉPONSES AUX QUESTIONS REÇUES (Q21)

Question 21 : Rôle et responsabilités de l'entrepreneur en services réglementaires, section 4.1.3 (a-g) et 4.1.5 (a-k) de l'Annexe A « Énoncé des travaux » de la DP, fournit une liste des disciplines dans lesquelles des services seront ou pourront être requis. Plusieurs de ces disciplines sont similaires mais ne correspondent pas à celles mentionnées aux sections R2 et R3 de l'Annexe G « Évaluation technique ». Pourriez-vous fournir des éclaircissements au sujet des différences entre les deux ensembles d'exigences de ces sections? Spécifiquement, serait-il possible de répondre aux questions ci-après.

- a. 4.1.3 (c) les évaluations ayant trait à la santé humaine et à l'environnement sont mentionnées comme discipline unique, comme cela est typique pour les ERSHE. Toutefois, dans R2 et R3, elles sont séparées. Pourriez-vous confirmer que, bien qu'elles soient séparées entre R2 et R3, l'exigence est toujours pour un évaluateur des risques pour l'environnement et la santé humaine, et que ceci peut être satisfait par un même individu?
- b. 4.1.3 (d) Évaluation des effets sur la vie aquatique et R3 évaluation des effets aquatiques. Pouvez-vous confirmer que ceci est équivalent à une évaluation des risques pour la santé aquatique?

Réponse 21 :

- a. Il y a une exigence pour les évaluations ayant trait à la santé humaine et ayant trait à l'environnement. Ces exigences peuvent être satisfaites par le même individu. Toutefois, ce n'est pas une nécessité.
- b. Oui, veuillez-vous référer à la modification de R3 ci-après. L'exigence est la capacité d'évaluer les impacts sur la vie aquatique plus que sur les éléments physiques de l'environnement aquatique. L'évaluation des effets sur la vie aquatique peut donc être lue comme évaluation des risques pour la santé aquatique.

B. MODIFIER L'ANNEXE G – ÉVALUATION TECHNIQUE

B.1 Modifier la section 1.3.3 – R3 – Disciplines – Capacité additionnelle de la ressource

ÉLIMINER la section 1.3.3 – R3 – Disciplines – Capacité additionnelle de la ressource, point 2. h., en entier, et REMPLACER par ce qui suit :

- h. Évaluation des effets sur la vie aquatique.

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.